Image not found or type unknown

risque vol à l'étalage

Par **patrick800000**, le **30/12/2018** à **08:01**

Bonjour.
Hier soir ma femme m'a appris qu'il y a 3 semaines à commis un vol à l'étalage. Elle a décidé de me parler suite à des crises de panique qu'elle fait depuis , sinon elle me l'avait cacher par peur de jugement.
Bref, voilà l'histoire: elle est parti à CORA avec nos enfants. elle a volé 3 vêtements, cosmétiques pour 125 euros. le pire c'est pour offrir (les vêtements cadeaux d'anniversaire) et cosmétiques cadeaux de Noël (elle ne travail pas).
C'est la première fois. 2 vigiles l'ont emmener dans une salle. au début l'un d'eux lui a dis il appellera la police. Elle l'a supplier. Après avoir reconnu les faits, il a demandé sa pièce d'identité. l'autre vigile à rempli un papier en se basant sur sa pièce d'identité , qu'elle a signé. il lui a dis que ce n'est pas la même signature. elle l'a corriger (avec le stress elle a modifuer un peu la signature,).
Ils l'ont emmener en caisse elle a payé.
Elle risque quoi?
Sur internet j'ai lu que le papier c'est pour le procureur. y a trop de cas. Certains disent avoir était convoqué pour 20 euros pour une première fois.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés